



CAB SAS - Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION DE GESTION O.G.E.C

A.E.P DE L'INSTITUTION SAINTE ANNE

117 Rue du Président Kennedy

33110 LE BOUSCAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

- 9, rue Théodore Blanc - Le lac - 33049 BORDEAUX CEDEX - Tél. 05 56 69 81 26 - Fax : 05 56 69 81 19 - E-mail : cab-bordeaux@cab.experts-comptables.fr
- 32, avenue de Taussat - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS - Tél. 05 56 82 95 34 - Fax : 05 56 69 81 19 - E-mail : cab-andernos@cab.experts-comptables.fr
- 6, route de Bordeaux - 33340 LEPARRE-MEDOC - Tél. 05 56 41 84 91 - Fax : 05 56 69 81 19 - E-mail : cab-lesparre@cab.experts-comptables.fr

Site web : www.cab.experts-comptables.fr

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 € - R.C. Bx 409 052 883 - N° Identification TVA Intracommunautaire FR 21 409 052 883

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Bordeaux

Société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Bordeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 12 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de gestion O.G.E.C / A.E.P de l'Institution Sainte Anne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous portons à votre connaissance un élément qui est de nature à justifier notre réserve, figurant sur le rapport sur les comptes clos au 31 août 2017 et se poursuivant sur les comptes clos au 31 août 2018. En effet, votre Association détient une créance de 2 685 223 €uros sur sa filiale la SCI SAINTE ANNE. Nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de la recouvrabilité de cette créance.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous indiquons également que le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

*Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement
d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

*Responsabilités des commissaires aux comptes
relatives à l'audit des comptes annuels*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

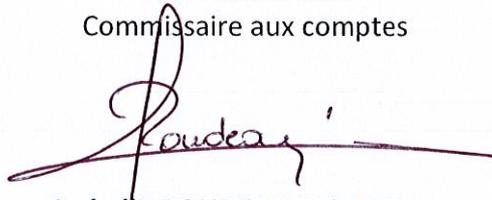
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 11 décembre 2018

Pour la SAS CAB
Commissaire aux comptes



Isabelle RONDEAU PICHARDIE
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Septembre 2017 au 31 Août 2018

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association

**ASSOCIATION OGEC/AEP SAINTE-ANNE
117 RUE DU PRESIDENT KENNEDY
33110 LE BOUSCAT**

relatifs à l'exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	5 378 393 Euros
- Produits d'exploitation,	2 500 360 Euros
- Résultat net comptable,	320 081 Euros

Fait à CENON
Le 03/12/2018

JOSE ARNOUX
Expert comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	6 325	6 325				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	62 123	62 123				
	Installations techniques Matériel et outillage	101 023	95 607	5 416	11 488	6 072	52.86
	Autres immobilisations corporelles	1 862 748	1 446 177	416 571	372 352	44 219	11.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 448	1 448					
Créances rattachées à des participations	2 685 223		2 685 223	2 196 862	488 361	22.23	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	19 271		19 271	19 271			
Total I	4 738 163	1 611 682	3 126 481	2 599 973	526 509	20.25	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 069	600	469	1 501	1 032	68.78
	Autres créances	76 468		76 468	87 074	10 607	12.18
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	2 083 439		2 083 439	2 333 264	249 825	10.71	
Charges constatées d'avance (3)	91 537		91 537	72 865	18 672	25.63	
Total III	2 252 512	600	2 251 912	2 494 704	242 792	9.73	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 990 675	1 612 282	5 378 393	5 094 677	283 717	5.57	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

*Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes"

Page 7 sur 18

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/08/2018	12 31/08/2017	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 407 164	3 916 548	490 617	12.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	320 081	490 617	170 536	34.76
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations	156 506	156 506			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 755	2 655	900	33.90	
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	4 885 506	4 566 325	319 181	6.99	
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	38 317	40 639	2 322	5.71
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	38 317	40 639	2 322	5.71
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	22 983	39 298	16 314	41.51
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 200	128 585	18 386	14.30
	Dettes fiscales et sociales	109 019	93 882	15 137	16.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	95 097	118 963	23 865	20.06
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	117 271	106 985	10 286	9.61
	Total IV	454 570	487 713	33 142	6.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 378 393	5 094 677	283 717	5.57

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

337 299

380 728

*Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes"

Page 8 sur 18

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	2 395 017		2 212 555		182 462	8.25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	33 538		71 540		38 002	53.12
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	48 634		23 928		24 705	103.25
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	23 171		22 697		474	2.09
Total I	2 500 360		2 330 720		169 640	7.28
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 153 879		945 239		208 639	22.07
Impôts, taxes et versements assimilés	63 598		49 273		14 325	29.07
Salaires et traitements	583 915		511 676		72 238	14.12
Charges sociales	247 642		206 164		41 478	20.12
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	107 247		105 759		1 488	1.41
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	600				600	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			4 292		4 292	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	31 508		29 336		2 172	7.40
Total II	2 188 388		1 851 740		336 648	18.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	311 972		478 980		167 008	34.87
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	7 211		5 296		1 915	36.15
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	7 211		5 296		1 915	36.15
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 073		1 921		848	44.16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 073		1 921		848	44.16
2. Résultat financier (V-VI)	6 138		3 375		2 763	81.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	318 110		482 355		164 245	34.05
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 658		10 745		7 087	65.96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	900		546		354	64.84
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	4 558		11 291		6 733	59.63
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000		1 902		902	47.42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	1 000		1 902		902	47.42
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 558		9 389		5 831	62.11
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 587		1 127		460	40.82
Total des produits (I+III+V+VII)	2 512 129		2 347 307		164 822	7.02
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 192 048		1 856 690		335 358	18.06
Solde intermédiaire	320 081		490 617		170 536	34.76
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	320 081		490 617		170 536	34.76

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Tableau de variation des fonds associatifs	16
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Disponibilités enEuros	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	18
Charges et produits constatés d'avance	18
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Rémunération des dirigeants	19
Ventilation de l'effectif moyen	19
Honoraires des commissaires aux comptes	19
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	19
Engagement en matière de pensions et retraites	20

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 325		
Constructions sur sol d'autrui	62 123		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	101 023		
Installations générales agencements aménagements divers	1 383 573		104 665
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	333 782		40 729
TOTAL	1 880 501		145 394
Autres participations	2 198 310		488 361
Prêts, autres immobilisations financières	19 271		
TOTAL	2 217 581		488 361
TOTAL GENERAL	4 104 408		633 755

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 325	6 325
Constructions sur sol d'autrui			62 123	62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			101 023	101 023
Installations générales agencements aménagements divers		0	1 488 238	1 488 238
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	374 510	374 510
TOTAL		0	2 025 895	2 025 895
Autres participations		0	2 686 672	2 686 672
Prêts, autres immobilisations financières			19 271	19 271
TOTAL		0	2 705 943	2 705 943
TOTAL GENERAL		0	4 738 163	4 738 163

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	6 325			6 325
Constructions sur sol d'autrui	62 123			62 123
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	89 535	6 072	0	95 607
Installations générales agencements aménagements divers	1 064 598	75 053	0	1 139 651
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	280 405	26 122	1	306 527
TOTAL	1 496 661	107 247	0	1 603 908
TOTAL GENERAL	1 502 987	107 247	0	1 610 234

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 072				
Instal.générales agenc.aménag.divers	75 053				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 122				
TOTAL	107 247				
TOTAL GENERAL	107 247				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves d'investissement	850 000		300 000		1 150 000
Autres réserves	3 066 548		190 617	0	3 257 164
RESULTAT DE L'EXERCICE	490 617	490 617		320 081	320 081
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Legs et donations	156 506				156 506
Subventions d'investissement	2 655			900	1 755
Provisions réglementées					
TOTAL I	4 566 325	490 617	490 617	319 181	4 885 506

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	40 639		2 322		38 317
TOTAL	40 639		2 322		38 317

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 448				1 448
Sur comptes clients		600			600
TOTAL	1 448	600			2 048
TOTAL GENERAL	42 087	600	2 322		40 365
Dont dotations et reprises d'exploitation		600	2 322		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 685 223	2 685 223	
Autres immobilisations financières	19 271	19 271	
Autres créances clients	1 069	1 069	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 820	2 820	
Groupe et associés	48 138	48 138	
Débiteurs divers	25 509	25 509	
Charges constatées d'avance	91 537	91 537	
TOTAL	2 873 568	2 873 568	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	22 983	15 186	7 797	
Fournisseurs et comptes rattachés	110 200	110 200		
Personnel et comptes rattachés	44 700	44 700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 600	52 600		
Impôts sur les bénéfices	5 400	5 400		
Autres impôts taxes et assimilés	6 319	6 319		
Autres dettes	95 097	95 097		
Produits constatés d'avance	117 271	117 271		
TOTAL	454 570	446 773	7 797	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 315			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les acquisitions au cours de l'exercice du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 se sont élevées à :

- Installations & aménagements : 104 665 euros.
- Matériel de bureau & informatique : 3 276 euros.
- Mobilier scolaire : 37 453 euros.
- Créances rattachées : 488 361 euros.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les différents états de rapprochement bancaire ont été établis pour chaque banque à la date du 31 août 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 672
Disponibilités	400
Total	2 072

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 890
Dettes fiscales et sociales	57 204
Autres dettes	908
Total	80 002

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	91 537
Total	91 537
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	117 271
Total	117 271

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

" En application de l'article 20 de la loi 2066-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif & à l'engagement éducatif, les rémunérations & avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles & salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération des dirigeants salariés de l'association "

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	6
Employés	16
Ouvriers	1
Total	26

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9 600 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 .

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers****Engagements donnés**

Engagements en matière de pensions		38 317
Autres engagements donnés :		23 611
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE 91 KE	23 611	
Total (1)		61 928

Un emprunt a été contracté le 01 septembre 2010 pour un montant de 125 000 Euros auprès de la banque Crédit Agricole sur une durée de 84 mois pour financer les différents travaux & agencements. L'emprunt a été remboursé intégralement.

Un deuxième emprunt a été contracté pour un montant total de 150 000 Euros, en date du 13 août 2013, auprès de la Banque Crédit Agricole sur une durée de 120 mois, pour des aménagements obligatoires pour l'accès & la sécurité des personnes fréquentant

ANNEXE

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

l'établissement. Cet emprunt a été débloqué à hauteur de 91 540 Euros à la date du 31 Août 2014. Le capital restant dû au 31 Août 2018 s'élève à 22 983 Euros.

Engagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour engagement de retraite a été constituée au 31 août 2014 pour l'ensemble des salariés sous contrat à durée indéterminée présents à la date d'établissement du bilan 31 août 2018. Celle-ci a été actualisée au 31 août 2018.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		38 317
Engagement total		38 317

Hypothèses de calculs retenues

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements ont été constatés sous forme de provision. Le montant inscrit au passif du bilan au 31 Août 2018 s'élève à 38 317 Euros.

- Provision au 31 Août 2017 : 40 639 Euros
- Reprise au 31 Août 2018 : 2 322 Euros
- Provision au 31 Août 2018 : 38 317 Euros

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Il est fait application de la convention collective de l'enseignement privé : Services administratifs, personnels d'éducation & documentalistes.

- Le départ en retraite à lieu à soixante deux ans.
- L'indemnité est soumise aux cotisations sociales & fiscales.
- Les salaires évoluent de l'ordre de 1 % l'an.

- La probabilité de présence dans l'entreprise & la table de mortalité différenciée par sexe ont été intégrées dans le calcul de cette provision.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			38 317